



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Date de la séance : 4 octobre 2021

Présidence : Monsieur Nicolas Menétrey

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Vu le préavis de la Municipalité n° 2/2021 du 30 août concernant les indemnités des
Autorités de Montilliez pour la législature 2021-2026,

Où le rapport de la commission Gestion et Finances,

DECIDE :

**de refuser tel que présenté le préavis 2-21 concernant les indemnités des Autorités de
Montilliez pour la législature 2021-2026.**

Ainsi délibéré en séance du 4 octobre

Le président :

Nicolas Menétrey



La secrétaire :

Laureen Pittet